



DECLARATION DES ÉLUS CGT EDUC'ACTION A LA CAPA AVANCEMENT D'ÉCHELON DES PLP DU 19 MARS 2018

La CGT Éduc'action constate qu'en cette rentrée 2017 la situation sociale et économique est inquiétante et qu'aucune mesure significative n'a encore été prise en direction des salarié-es, bien au contraire ; pouvoir d'achat en berne, salaires bloqués, conditions de travail dégradées restent dans le paysage. La CGT ne peut pas se satisfaire de la logique d'austérité avec ses déclinaisons et exprime son désaccord face à la reconduction d'une politique de réduction des dépenses publiques qui se traduit dans la Fonction publique notamment par le gel du point d'indice depuis 2010.

En effet, avec les années consécutives de gel du point d'indice, les fonctionnaires ont perdu 14 % de leur pouvoir d'achat depuis 2000 ! Une vraie revalorisation du métier est nécessaire, et ce n'est pas la réforme PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) qui va changer quoi que ce soit. Cette réforme ne porte en aucun cas sur la valeur du point d'indice. Le renvoi des premières mesures concrètes à 2017 puis le report à 2019 des autres, et la création d'un troisième grade là où un simple décret pour revaloriser le point d'indice suffisait, le prouvent... Cette refonte des grilles était prévue pour les adapter à l'allongement des carrières passées de 37,5 à 42 annuités. Ce n'est donc pas un progrès !

Sur leur bulletin de paie du mois de janvier 2018, les personnels enseignants et d'éducation ont d'ailleurs pu constater une baisse de leur rémunération nette comparativement à celui de décembre 2017. Les effets de la hausse combinée de la pension civile et de la hausse de la CSG mal compensée expliquent cela.

De plus la revalorisation indiciaire de 5 points initialement prévue au 1^{er} janvier 2018 dans le cadre de la transformation « primes/points » est reportée au 1^{er} janvier 2019 et la valeur du point d'indice et à nouveau figée.

Où sont donc passés dans ces conditions les effets bénéfiques du PPCR ?

Le rétablissement du jour de carence pour les fonctionnaires au 1^{er} janvier 2018 ne sera pas non plus sans conséquence sur leur salaire, dès cet hiver.

La CAPA de cette année est la première à prendre en compte le dispositif PPCR tout en conservant de façon transitoire un barème intégrant la note administrative de l'année précédente pour déterminer les passages accélérés aux 7^{ème} et 9^{ème} échelons.

Comme nous avons pu l'exprimer lors du Groupe de Travail qui a précédé cette CAPA, nous tenons à réaffirmer notre attachement au dispositif du « vieillissement de la note pédagogique » propre aux PLP, qui permet encore, à l'occasion de cette campagne, d'obtenir effectivement une promotion alors que les collègues avaient, à l'origine, une note d'inspection vieille de plus de trois ans.

Nous nous inquiétons toutefois des ajustements à vue réalisés par les services au gré des dernières consignes ministérielles pour appliquer une réforme complexe, mal préparée et obscure pour une grande partie des collègues qui ne maîtrisent plus les règles en vigueur concernant les opérations de gestion de leurs carrières.

Surtout, nous ne voyons pas comment les appréciations croisées des personnels d'inspections et de direction pourront se traduire en avancements accélérés, sans recourir à un barème.



D'autre part, la précipitation avec laquelle le PPCR a été mis en place a créé des difficultés supplémentaires et nous déplorons que cela ait représenté une surcharge de travail, et parfois de la souffrance, pour les collègues administratifs dans les établissements et au rectorat, subissant une véritable pénurie de postes.

Par ailleurs, nous réaffirmons notre attachement à la qualification collective des personnels, au traitement égalitaire des carrières, et notre opposition à toute mesure d'individualisation.

Nous revendiquons une carrière basée sur 30 ans, pour tous les titulaires, avec 18 échelons dont les premiers seraient accélérés, ce qui permettrait la suppression de la hors classe. Le rythme d'avancement doit être identique pour tou-te-s.

Nous nous opposons à la "carrière au mérite", aux primes individualisées et à la multiplication des heures supplémentaires. Nous demandons une refonte des grilles de salaires et la revalorisation du point d'indice. Le dispositif GIPA mis en œuvre par le Ministère de la Fonction publique est loin de compenser les pertes de pouvoir d'achat subies depuis plus de vingt ans. De plus, une éventuelle promotion obtenue, dans la période de référence, est prise en compte dans ce rattrapage. Nous dénonçons ce mode de calcul.

Par ailleurs la CGT Educ'action revendique une augmentation immédiate de 400 euros soit 90 points d'indice pour tous les personnel, pour compenser en partie la perte de pouvoir d'achat qu'ils ont subie.

La baisse de salaire, le manque de postes, tant enseignant qu'administratif, le glissement d'une fonction publique de carrière vers une fonction publique d'emploi et l'affaiblissement du paritarisme sont des atteintes au service public. La remise en cause du Statut Général de la Fonction Publique et de la notion même de Services publics amène la CGT à appeler, aux côtés des organisations syndicales CFTC, CGC, FO, FSU et Solidaires, à la grève et la manifestation le 22 Mars.

Les Élus CAPA PLP de la **CGT**-Éduc'action Versailles

L. Ben Djaballah, F. Moreau, I. Kergoët, F. Billy,
E. Boesch, , T. Vannier, B. Dupuis.